

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
31 août 2023
Date d'affichage
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre septembre à vingt heures et six minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES,

Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE : OPERATION LOGEMENT LOCATIF 2023 - 52

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux travaux de restauration de la toiture du 23 rue notre Dame, lors de la pose des fenêtres de toit, les châssis se sont révélés hors d'usage.
Monsieur le maire a donné son accord au charpentier de procéder à leur remplacement.
Le budget prévu initialement ne prenait pas en compte cette dépense, je vous propose donc de bien vouloir accepter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-68 : 68 FRICHE INDUSTRIELLE BATIMENT GLOT	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-48 : 48 LOGEMENTS LOCATIFS	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 100.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 100.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :

VOTE la décision Modificative numéro 2 du budget principal pour le règlement de la facture de l'entreprise PARME concernant la restauration de la toiture du 23 rue notre dame pour un montant de 1100 euros.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER